

MAIRIE D'UCCIANI
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
20133 UCCIANI-CORSE DU SUD
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CELAVU-PRUNELLI
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2023-02-08

Membres : Afférents au conseil : 14
Présents : 09
Date de la convocation : 05/04/2023

En exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 10
Date d'affichage : 05/04/2023

Objet : Vote du compte administratif 2022 M14

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze avril à 18h00, le Conseil Municipal de la commune d'Ucciani, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Monsieur GIOCANTI Jean-Luc, Maire.

Présents : Loigerot Maria, Poggioli Mathieu, Pisticcini François-Thierry, Poggioli Jules, Poggioli Dominique, Ansidei Toussaint Mathieu, Giocanti Caroline, Pantaloni Pierre-François.

Absents : Calvia Danielle (procuration à Poggioli Dominique), Silvani Mélissa, Versini Audrey (procuration à Giocanti Jean-Luc). Poggioli-Mariani Sébastien, Chiarelli Alexandra.

Le Maire, Jean-Luc GIOCANTI indique que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Secrétaire de séance : Monsieur ANSIDEI Toussaint-Mathieu a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, fonction qu'il a acceptée.

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire Jean-Luc GIOCANTI n'a pas participé au vote.

Après avoir ouvert la séance le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur le Compte administratif 2022 :

- Désigne Mme LOIGEROT Maria, 1^{ère} adjointe pour faire approuver le compte administratif 2022.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats définitifs.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame LOIGEROT Maria, 1^{ère} adjointe approuve le Compte Administratif M.14 de 2022 présenté par le Maire, Jean-Luc GIOCANTI, dont la balance s'établit comme suit :

BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 M 14

Libellés	Réalisé	Restes à réaliser
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	332 489,68	
RECETTES	445 888,17	
EXCEDENT	421 421,03	
SECTION INVESTISSEMENT		
DEPENSES	288 868,88	13 336,44
RECETTES	226 273,97	51 296,68
DÉFICIT	62 594,91	

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits, ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212003305-20230414-2023-02-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2023

Affichage : 19/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Ucciani, le 14 avril 2023.

Le Maire,

Jean-Luc GIOCANTI,

